



## Conférence générale

33e session  
Projet de résolution

## Генеральная конференция

33-я сессия  
Проект резолюции

dr

Paris 2005

## General Conference

33rd session  
Draft resolution

## المؤتمر العام

الدورة الثالثة والثلاثون  
مشروعات القرارات

## Conferencia General

33ª reunión  
Proyecto de resolución

## 大会

第三十三届会议  
决议草案

33 C/DR.68\*  
(COM.V)  
22 septembre 2005  
Original français

### Point 4.2 de l'ordre du jour provisoire

### **Amendement au Projet de programme et de budget pour 2006-2007 (33 C/5)**

présenté par l'ITALIE

#### **Titre II.A - Grands programmes, projets relatifs aux thèmes transversaux**

Grand programme :	V	Communication et information
Programme :	V.1	Autonomiser les populations par l'accès à l'information et au savoir, l'accent étant mis sur la liberté d'expression
Sous-programme :	V.1.1	Créer un environnement propice à la promotion de la liberté d'expression et de l'accès universel
Résolution (33 C/5 par. n°) :	05110	
Incidences budgétaires indiquées par l'auteur :	-	
Source de financement proposée par l'auteur :	-	

La Conférence générale

**Autorise** le Directeur général

(a) ... (...)

(b) ... (...)

\*

Cette proposition est parvenue au Secrétariat le 18 août 2005.

**Ajouter :**

**Demande aux États membres :**

- (a) *de favoriser à travers l'IFLA (Fédération internationale des associations de bibliothécaires et d'institutions) la diffusion des principes de l'accès universel (open access) ;*
- (b) *de favoriser la diffusion des principes de l'accès universel (open access), particulièrement dans les universités ;*
- (c) *de favoriser l'accès aux archives open access aux pays en voie de développement afin de soutenir la diffusion du know-how scientifique.*

**Prie le Directeur général :**

- (a) *d'évaluer la possibilité de réaliser une base de données sur les initiatives open access présentes au monde et de présenter un rapport lors des prochains Conseils exécutifs et de la Conférence générale sur l'état d'avancement des stratégies open access au monde ;*
- (b) *de promouvoir un réseau de groupes de travail nationaux dans le but de favoriser l'accès libre dans leurs universités et de coopérer, sur le plan international, aux initiatives et aux projets sur les sujets de l'accès universel (open access) et de promouvoir également la formation d'experts afin de coopérer à la publication et l'accès gratuit aux textes.*